La maltraitance
envers les aînés et les
adultes vulnérables
ça existe...
N'hésitez pas à en parler!

La maltraitance envers les aînés et les adultes vulnérables ça existe... N'hésitons pas à en parler!

Ce carnet est un guide d'information conçu pour les intervenants, les bénévoles et tous les autres acteurs susceptibles d'être en contact avec des adultes en situation de vulnérabilité et pouvant être victimes de maltraitance.

Ce guide vise à :

- **Sensibiliser** les intervenants, les bénévoles et tous les autres acteurs
- **Outiller** les intervenants, bénévoles et autres acteurs quant au repérage des situations de maltraitance
- **Référer** les demandes vers les bonnes ressources ou services

La question de la maltraitance envers les adultes vulnérables demeure une réalité qui touche encore de trop nombreuses personnes. En 2006, on considère qu'entre 4% et 7% des personnes de 65 ans et plus qui vivent à domicile sont aux prises avec une forme ou une autre de maltraitance infligée par leurs proches, en particulier sur le plan matériel ou financier, ce qui représente un nombre potentiel de 1075 à 1880 personnes pour le nord de Lanaudière. On prévoit une augmentation de 51% des aînés entre 2011-2021.

Afin de **mieux outiller les acteurs** en soutien à domicile ainsi que les autres intervenants susceptibles de pouvoir jouer un rôle de premier plan dans le repérage, vous trouverez, dans les pages suivantes les trois étapes vous permettant :

1	de mieux **reconnaître** la maltraitance
2	de **repérer** la maltraitance
3	d'intervenir afin d'accompagner et de **référer** un adulte qui pourrait faire face à cette réalité

Qu'est-ce que la maltraitance ?

« Il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée[1]. »

[1]Traduction libre de OMS, 2002, dans MFA, 2010. Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015, p. 17)

La maltraitance **ça existe** et les victimes sont nombreuses et **silencieuses**. Pour bien la comprendre, il faut en connaître les **deux formes** et les **sept types** :

FORMES

- **Violence :** Malmener une personne aînée ou la faire agir contre sa volonté, en employant la force et/ou l'intimidation.

- **Négligence :** Ne pas se soucier de la personne aînée, notamment par une absence d'action appropriée afin de répondre à ses besoins.

TYPES

- **Psychologique :** Gestes, paroles ou attitudes qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique.

- **Physique :** Gestes ou actions inappropriés, ou absence d'action appropriée, qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique.

- **Sexuelle :** Gestes, actions, paroles ou attitudes à connotation sexuelle non consentis, qui portent atteinte au bien-être, à l'intégrité ou à l'identité sexuelle.

- **Matérielle ou financière :** Obtention ou utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux de la personne, absence d'information ou mésinformation financière ou légale.

- **Violation des droits :** Toute atteinte aux droits et libertés individuels et sociaux.

- **Organisationnelle :** Toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures des établissements responsables d'offrir des soins et des services, qui compromet l'exercice des droits et libertés des usagers.

- **Âgisme :** Discrimination en raison de l'âge, par des attitudes hostiles ou négatives, des gestes préjudiciables ou de l'exclusion sociale.

Reconnaître

Tout acte de violence ou de maltraitance ne s'arrête pas de lui-même, c'est pourquoi il est important de **rompre le silence** des victimes et des témoins.

Il est donc nécessaire pour les intervenants de **reconnaître les indices** potentiels ou les symptômes physiques et psychologiques associés à une situation de maltraitance. Un **repérage précoce** prévient l'aggravation de la situation. Il crée aussi un contexte propice au dévoilement et à la dénonciation.

La maltraitance étant la forme de violence familiale la plus cachée, il est important de savoir qu'elle se produit rarement au vu et au su de témoins. C'est pourquoi il est nécessaire d'être à l'affût des facteurs de risque ou indices potentiels tout en s'en tenant aux faits et aux informations vérifiables.

Si vous soupçonnez une situation de maltraitance, vous trouverez dans la pochette du carnet un outil de repérage à compléter.

Il est important de bien distinguer le fait que la présence d'un ou de plusieurs indices (facteurs de risque) n'est pas la preuve que l'on est face à une situation de maltraitance **car un indice n'est pas nécessairement un indicateur** (fait vérifiable).

Repérer

Votre action de repérage vous indique qu'une personne près de vous ou avec laquelle vous êtes en contact est victime de maltraitance ? Vous pouvez, soit accompagner la personne concernée dans ses démarches, soit contacter directement des ressources d'aide pour vous aider à planifier votre accompagnement.

En cas de soupçons, **contactez sans tarder** les services suivants :

- **911 urgence.** Pour rejoindre la Sûreté du Québec, en cas de **violence** ou de **danger immédiat.** Accessible sept jours sur sept, 24 heures par jour.
- **811** choisir **l'option 2.** À contacter lorsque l'on soupçonne une situation de maltraitance. Le service Info-social vous mettra en contact avec un intervenant social qui évaluera votre situation et vous orientera. Accessible sept jours sur sept, 24 heures par jour.
- **1-888-489 ABUS (2287). À contacter lorsque l'on soupçonne une situation de maltraitance.** Ligne d'écoute et de référence AIDE ABUS AÎNÉS. Ce service anonyme et confidentiel peut vous **conseiller** et vous **diriger** vers les ressources les plus adéquates. Ce service s'adresse aussi aux victimes. Ouvert tous les jours de **8 h à 20 h.**

Pour plus de détails sur les coordonnées des autres ressources disponibles sur votre territoire, vous pouvez vous référer au feuillet de votre MRC qui se trouve dans la pochette à la fin du carnet.

Référer

La version électronique de ce document est disponible à :

cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

aphpssj.com

emiliegamelin.qc.ca

fadoqlanaudiere.ca

talanaudiere.org

Ce carnet a été produit grâce à la contribution financière du Ministère de la Famille et des Aînés via son Secrétariat aux aînés.

La première version de ce carnet a été réalisée en 2013 par le Comité Bientraitance de la MRC de Joliette et la Table de soutien à domicile de la MRC d'Autray. La mise à jour a été réalisée en février 2017 par la coordination régionale spécialisée en matière de maltraitance envers les personnes aînées.

Merci à la Table de concertation régionale en matière de violence conjugale de Lanaudière pour son inspiration dans l'élaboration de cet outil et au CAVAC Lanaudière pour le parrainage de ce projet collectif.

OUI à la bientraitance des AÎNÉS dans Lanaudière

Outil pour vous aider à déceler la présence d'une situation potentielle de maltraitance

Marche à suivre pour l'utilisation de l'outil de repérage :

1. Si vous vous **questionnez** à l'égard d'un adulte en situation de vulnérabilité et que vous soupçonnez une situation de maltraitance, en premier lieu, **complétez l'outil**, en répondant à la fois pour la personne aidée et pour son aidant.

2. Si vous répondez par l'affirmative à la présence de plusieurs indices, cela peut en effet confirmer certains de vos soupçons et vous inviter à pousser plus loin votre questionnement en référant à une personne ou à **une ressource compétente** qui vous aidera à identifier quelle devrait être votre prochaine étape. Référez-vous alors à la section **RÉFÉRER.** Vous pourrez joindre ou utiliser la grille au moment de référer à une autre ressource.

À noter :

Ce n'est pas la quantité de crochets qui détermine la présence ou l'absence d'une situation potentielle de maltraitance. Votre jugement demeure votre meilleur guide.

Indices (facteurs de risque)	Aidé	Aidant
1. Présence d'indices de maltraitance psychologique (ex : fait du chantage émotif, des menaces, dénigre la personne)		
2. L'aidant est inexpérimenté (ex : nouveau rôle d'aidant, nouvelles tâches à accomplir)	Non applicable	
3. L'aidant a une faible compréhension de la maladie et des limitations de la personne aidée.	Non applicable	
4. L'aidant ne donne pas les soins appropriés ou suffisants envers la personne aidée (ex : ne donne pas la médication)	Non applicable	
5. L'aidé est laissé seul et cela compromet sa sécurité	Non applicable	
6. Présence d'une relation conflictuelle entre l'aidé et l'aidant		
7. Présence de violence physique envers...		
8. Présence de problèmes de santé physique		
9. Présence de difficultés mentales/émotives (ex : problèmes psychiatriques, idées suicidaires, dépression)		
10. L'aidant présente des signes d'épuisement (ex : fatigue, stress élevé, se sent dépassé)	Non applicable	
11. L'aidant ne veut plus s'impliquer	Non applicable	
12. Présence de problèmes d'alcool, de drogues et/ou de surmédication		
13. Présence de conflits conjugaux ou familiaux		
14. Isolement social ou géographique ex : milieu rural		
15. Manque de ressources professionnelles, communautaires et/ou sociales		
16. Présence de déficits cognitifs (ex : problème de mémoire, confusion, désorientation)		
17. La personne aidée a des problèmes de comportement (ex : agressivité, errance, manque d'observance dans les soins à recevoir)		Non applicable
18. Dépendance aux activités de la vie quotidienne (ex : se nourrir, se laver, s'habiller, se déplacer)		
19. L'aidé est sous régime de protection (tutelle, curatelle, mandat d'inaptitude homologué)		Non applicable
20. Présence de mauvaises relations dans le passé entre l'aidant et l'aidé (ex : antécédents de violence conjugale, d'abus sexuel)		
21. Antécédent de violence (ex. casier judiciaire ou autre)		
22. Dépendance financière		
23. Présence d'indices d'abus sexuel (ex : infection, plaies)		
24. Analphabétisme		
25. Âge avancé		Non applicable
26. Membre d'une communauté culturelle		
27. Cohabitation avec le supposé abuseur		Non applicable
28. Réticence face aux services publics ou autres ressources d'aide		

Source : cette grille de repérage est une adaptation de l'outil de dépistage du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS de Lanaudière)